

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 1

Date de convocation : 08 juin 2026

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Lise BONIFAZZI ; Mme Anne-France COLNAT ; M. Geoffrey FOURNY ; Mme Annabelle GAUDINOT ; Mme Justine KREMER ; M. Pierre MAGRA ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Catherine LÉCUYER ; M. Patrice PIOVAN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Philippe FAVRE-MONNET a donné procuration à Mme Annabelle GAUDINOT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 13 avril 2026.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 7.10-031/2026 : REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE ALBERT BOURSON

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs réservations de la salle Albert Bourson ont fait l'objet de demandes de remboursement dans des circonstances exceptionnelles.

1. Remboursement d'un acompte suite à l'annulation d'un baptême

Mme Johanna SARNO avait réservé la salle Albert Bourson pour l'organisation d'un baptême prévu au mois de juillet 2026 et avait versé un acompte d'un montant de 390,00 €.

Par mail en date du 23 mars 2026 et suite à la relocation de la salle, l'intéressée a sollicité l'annulation de sa réservation et le remboursement de l'acompte versé.

Compte tenu des circonstances exposées dans sa demande et à titre exceptionnel, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement de cet acompte.

2. Remboursement intégral d'une location en raison de l'installation des gens du voyage à proximité de la salle

M. Christian MEHLEN avait réservé la salle Albert Bourson pour l'organisation du mariage de son fils le week-end du 13 juin 2026 et avait acquitté la somme totale de 975,00 € au titre de la location.

Préalablement à la manifestation, un groupe de gens du voyage s'est installé à proximité immédiate de la salle Albert bourson, générant des conditions de nature à perturber le bon déroulement de l'évènement et ne permettant pas de garantir aux usagers une jouissance normale des lieux loués.

Dans ces circonstances exceptionnelles, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement intégral des sommes versées par le locataire concerné.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260615-2026DEL031-DE
Reçu le 17/06/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la convention et la délibération fixant les conditions et tarifs de location de la salle Albert Bourson ;

Vu les demandes de remboursement présentées par les intéressés ;

Considérant les circonstances exceptionnelles justifiant une dérogation aux conditions habituelles de location ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser ces remboursements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser le remboursement de l'acompte versé par Mme Johanna SARNO pour la réservation de la salle Albert Bourson relative à l'organisation d'un baptême, pour un montant de 390,00 €.
- D'autoriser le remboursement intégral des sommes versées par M. Christian MEHLEN au titre de la location de la salle Albert Bourson, pour un montant de 975,00 €, en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'installation de gens du voyage à proximité de la salle.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

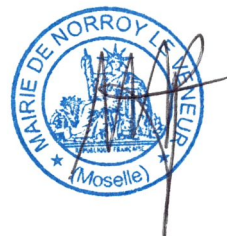
VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 16 juin 2026
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260615-2026DEL031-DE
Reçu le 17/06/2026

